Lamotte-Beuvron

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché le 3 novembre 2026

Le Conseil municipal se réunira le

Lundi 9 novembre 2026 à 19 h

Bâtiment « Sologne » - Place Simone Veil

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2026
2. Décisions du Maire
3. Finances – Décision modificative n°1 du Budget annexe Cinéma
4. Finances – Décision modificative n°1 du Budget principal
5. Finances – Débat d'Orientations Budgétaires
6. Finances – Demande de subvention pour la vidéoprotection
7. Finances – FCTVA et Amendes de police : Convention avec le Département
8. Ressources humaines – Règlement intérieur : modification des autorisations spéciales d'absence
9. Police de l'urbanisme - mise à disposition des agents de l'urbanisme de la Communauté de communes auprès de la Ville,
10. Urbanisme - Dénomination des voies du lotissement rue Cécile Boucher,
11. Administration générale – Présentation du rapport annuel 2025 de « Cœur de Sologne »
12. Administration générale – Présentation du rapport annuel 2025 du SIDELC
13. Administration générale – SICOM : Modification des statuts
14. Administration générale – SICOM : Extension du périmètre et retrait d'une commune
15. Aménagement durable – Présentation des rapports annuels 2025 du Président de « Cœur de Sologne » sur la qualité de service de l'eau et de l'assainissement et des rapports du délégataire
16. Informations et questions diverses

MAIRIE DE LAMOTTE-BEUVRON 41600

Pascal BIOULAC
Maire,